



## INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

JUIN 2022

OBJETS	COMMUNICATIONS
<b>Séance du 13 juin 2022</b>	
Constructions Parcelle n° 47	La Municipalité a délivré le permis d'habiter pour les 2 nouveaux appartements.
Constructions Parcelle n° 310 Hors zone à bâtir	La Municipalité a dispensé de l'enquête publique la mise en conformité et changement d'affectation du bâtiment avec les autorisations spéciales cantonales.
Constructions Parcelle n° 442	La Municipalité a délivré le permis de construire pour le remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur air/eau.
Chapelle	La Municipalité a adjugé l'installation de deux balustrades pour marches d'escalier d'accès.
Manifestations	La Municipalité a invité la population à venir accueillir le Député Loïc Bardet, le 28 juin 2022, jour d'assermentation des autorités cantonales, devant la grande-salle dès 19h00.
Police	La Municipalité a décidé d'afficher des avis à l'entrée de la forêt pour inviter les promeneurs de chiens à respecter la législation cantonale, soit de tenir les chiens en laisse du 1 <sup>er</sup> avril au 15 juillet pour préserver la faune dans sa période de reproduction.

**Séance du 27 juin 2022**

Police	La Municipalité a pris acte de la modification de la Loi sur l'exercice des activités économiques et invite les personnes concernées à annoncer leur activité de location par l'intermédiaire de plateformes d'hébergement en ligne, telles qu'Airbnb.
Police	La Municipalité a pris acte de l'appel à la prudence face aux dangers d'incendies en forêt et a déclenché le plan canicule.
Police	La Municipalité a mis en sécurité un vélo abandonné sur son territoire et appelle le propriétaire de se manifester.
Routes	La Municipalité a décidé de déplacer le panneau de rue Les Oches pour le rendre plus visible et installera un panneau « sans issue ».
Routes	La Municipalité a adjugé les réparations d'une traversée vers la STAP et d'une grille à la route du Village 47.
EU-EC Parcelle n° 441	La Municipalité a décidé d'accorder le permis de construire de nouvelles canalisations EU et EC avec chambres de visite.
Constructions Parcelle n° 477	La Municipalité a signé l'annonce de l'installation solaire dispensée d'autorisation et exige des verres antireflets et des cadres noirs.
Constructions Parcelle n° 57	La Municipalité a pris acte de l'annonce de travaux pour l'entretien des peintures et boiseries extérieures, non assujettis à autorisation et accorde un changement de couleur de brun à blanc.

**Bonnes vacances et bel été**

